

# FICHE PROGRAMME :

## FEEBat module 3C - 2 jours (14 H)

Solutions de chauffage à eau chaude



### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître et maîtriser :

- ✓ Les techniques performantes en économies d'énergie
- ✓ La nécessité d'une mise en œuvre soignée de ces technologies, dans le respect des règles de l'art et des différentes réglementations applicables
- ✓ Les contre indications et les désordres

### PUBLIC

Artisans, compagnons et professionnels du bâtiment tous corps d'état

### PRE-REQUIS

Avoir suivi les modules FEEBAT 1 + 2.

### NATURE DE LA FORMATION

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application.

### EVALUATION / SANCTION

Attestation de formation.

### CALENDRIER ET TARIFS

Rapprochez-vous de votre ARFAB pour connaître le calendrier et les tarifs des formations dans votre région.

### L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- ☐ **Contexte énergétique et réglementaire**
- ☐ **Systèmes de chauffage à eau chaude**
  - Différentes technologies de distribution et d'émission de chaleur à eau chaude
  - Systèmes performants de régulation de chauffage à eau chaude
  - Critères de choix
- ☐ **Systèmes de production d'eau chaude sanitaire**
  - Rappel de la réglementation
  - Caractéristiques de l'eau du réseau
  - Généralités sur l'eau chaude sanitaire
  - Différents moyens de produire l'eau chaude sanitaire
  - Distribution d'eau chaude sanitaire
  - Critères de choix
- ☐ **Entretien, maintenance et prise en main par le client**
  - Optimisation et modernisation
  - Prise en main par le client
  - Suivi de l'installation
  - Maintenance et optimisation de l'installation
  - Importance du cahier de maintenance

### FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Les formations FEEBat **assurées par un organisme habilité** sont prises en charge dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les entreprises relevant de CONSTRUCTYS ou du FAFCEA par le biais d'un financement apporté par certains fournisseurs d'énergie. Un financement spécifique existe également pour les entreprises relevant d'AGEFOS PME ou d'INTERGROS : consulter l'ARFAB ou votre organisation professionnelle. A l'issue de la formation, l'ARFAB adresse à l'entreprise une facture acquittée ainsi qu'une demande de remboursement à compléter et à retourner, accompagnée des justificatifs nécessaires, à l'OPCA ou FAF qui remboursera directement l'entreprise. Le remboursement prévu <sup>(1)</sup> couvre 100 % des coûts pédagogiques, complété d'une indemnité de 100 € par jour pour les stagiaires salariés (entreprises de moins de 10 salariés et entreprises de plus de 10 salariés en option A).

<sup>(1)</sup> Modalités en vigueur au 15/12/2013, pouvant être modifiées sans préavis sans que cette modification puisse engager la responsabilité de l'organisme de formation.